

Politique de Sécurité Aéroclub Les Ailes Tourangelles

Fiche de missions Responsable pédagogique

Le Responsable pédagogique anime l'équipe des instructeurs du club et assure la liaison avec le bureau et le comité directeur du club. Il est garant de la sécurité des vols et de la formation des pilotes.

Animation de l'équipe instructeurs

- il s'efforce de maintenir la bonne entente dans l'équipe dans le respect mutuel
- il anime des réunions régulières (périodicité à définir) pour échanger avec les instructeurs et écouter leurs points de vue afin de renforcer la sécurité des vols.
- il fait remonter au CD et BD les propositions ou demandes motivées des instructeurs
- participe à la validation des candidatures instructeurs

Sécurité des vols

- il assure la sécurité des vols par son action pédagogique et de conseil, par des contrôles des connaissances et du niveau de compétence des pilotes.
- Il définit les conditions d'accès et d'utilisation des appareils de la flotte
- il contribue à l'analyse des incidents et définit les éventuelles actions pédagogiques à mener auprès des pilotes et élèves
- il contribue à développer le REX auprès des pilotes
- il est membre de la commission sécurité de l'aéroclub

Formation

- il coordonne, veille et supervise toutes les actions (mise en œuvre et application) liées à la formation
- il détermine les programmes de formation de base et de maintien des compétences des pilotes
- il organise l'école de pilotage (méthodes, planification,)
- il organise les cours théoriques (contenu, planification, intervenants)
- il assure la gestion et le suivi de la formation des élèves et organise le partage entre instructeurs du suivi de chaque élève en toute confidentialité.
- il participe à la définition de la flotte école,
- il contribue (accompagne, assiste, propose, anime,...) au programme d'animations liées au pilotage visant à inciter les pilotes à améliorer leurs compétences aéronautiques (perfectionnement, compétitions, voyages, qualifications nouvelles,...) et leur connaissance des nouvelles réglementations ;
- il s'assure que les règles permanentes et les consignes temporaires des plateformes sont parfaitement connues et respectées par les membres du club
- il représente le Président auprès de la DGAC et de la FFA pour toutes les affaires relatives à la formation pratique et théorique